

D.2017.07.05.6.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 5 Juillet 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.12 - Doublement de la capacité ligne A - Avenant n°2 au marché n° 52M 2015 12532 M : Reconnaissances géotechniques, réseaux et bâti conclu avec GINGER CEBTP : autorisation de signer de l'avenant n°2

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n°2015.07.08.6.10 du 8 juillet 2015, le Comité Syndical autorisait la SMAT à signer le marché à bons de commande n° 52M 2015 12532 M , d'une durée de 6 ans avec la société GINGER CEBTP concernant les prestations de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques, essais géotechniques, auscultation et diagnostic des voiries existantes, reconnaissance des sols de fondations pour l'exécution des ouvrages souterrains et aériens, reconnaissances du bâti, reconnaissances des réseaux et divers autres travaux éventuels en relation avec ces reconnaissances pour un montant maximum de 800 000 € HT.

Par délibération n° 2016.03.30.4.9 du 30 mars 2016, le Comité Syndical autorisait la SMAT à signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'intégrer au marché des prix nouveaux unitaires pour divers essais et prestations complémentaires requis suite aux premières études et reconnaissances du projet au niveau des stations courtes souterraines et au niveau des stations Esquirol et Jean-Jaurès.

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer au marché des prix nouveaux unitaires pour divers essais et prestations complémentaires requis dans le cadre du contrôle extérieur des travaux du doublement de la capacité de la ligne A.

La prise en compte de ces prix nouveaux au bordereau des prix unitaires du marché ne modifie pas le montant maximum du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché n° 52M 2015 12532 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché n° 52M 2015 12532 M à conclure avec la société GINGER CEBTP.

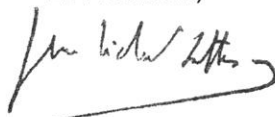
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

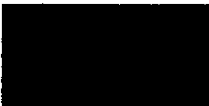
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES, RESEAUX ET BATI

AVENANT n°2

52M 2015 12532 M
JUIN 2017

TITULAIRE : Ginger CEBTP



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



M.M. COBO-GRIMALDI



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170712-20170705-6-12D-
DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT.....	4
ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES DELAIS.....	4
ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APORTEES SUR LES PRIX	4
ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHÉ	6
ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ.....	6



PREAMBULE

Le marché à bon de commande n° 52M 2015 12532 M été notifié le 20 août 2015 à la société GINGER CEBTP pour un montant maximum de 800 000 € HT et un délai global de 6 ans.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°2 a pour objet d'intégrer au marché des prix nouveaux pour divers essais et prestations complémentaires liés au contrôle extérieur des travaux du Doublement de Capacité de la ligne A.

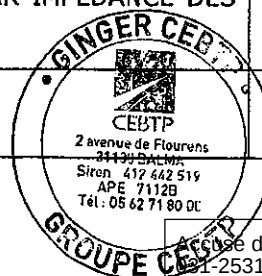
ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES DELAIS

Pas de modifications apportées en termes de délais.

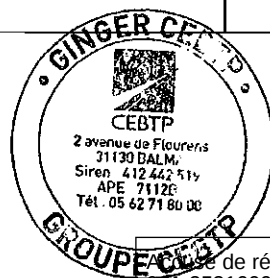
ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APORTEES SUR LES PRIX

Les nouveaux prix suivants sont créés au BPU :

N° des Prix	index	DEFINITION DES PRIX	Unité	PU en CHT
1625	ING	ANALYSE GRANULOMETRIQUE DES GRANULATS POUR BETON (NF EN 12620)	U	60
1626	ING	ANALYSE DE L'AGRESSIVITE DE L'EAU SUR LE BETON (NF EN 206-1)	U	130
1627	ING	RESISTANCE A LA COMPRESSION SUR EPROUVETTE BETON (NF EN 12390-3)	U	15
1628	ING	RESISTANCE A LA TRACTION SUR EPROUVETTE BETON (NF EN 12390-5 et 6)	U	15
1629	ING	CAROTTAGE PUIS RESISTANCE A LA COMPRESSION SUR EPROUVETTE DE BETON PROJETE	U	60
2204	TP01	ESSAIS DE PORTANCE	1/2J	700
5001	ING	INTERVENTION POUR AUSCULTATION SONIQUE DES PIEUX/PAROIS MOULEES EN BETON ARME (NF P 94 160-1)	U	950
5002	ING	INTERVENTION POUR AUSCULTATION PAR IMPEDANCE DES PIEUX EN BETON ARME	U	950
5003	ING	CONTRÔLE DE CENTRALE BETON	FT	100



5004	ING	EPREUVE DE CONVENANCE DE FABRICATION DU BETON	FT	650
5005	ING	CONTRÔLE DE PREFABRICATION D'OUVRAGE OU PARTIE D'OUVRAGE EN BETON	FT	1000
5006	ING	PRELEVEMENTS D'ECHANTILLONS SUR SITE ET CONFECTION D'EPROUVETTES	1/2J	250
5007	ING	CONTRÔLE PHASE DE BETONNAGE	U	260
5008	ING	CONTROLE DES SCELLEMENTS	J	650
5009	ING	CONTROLE DES BARRES DE PRECONTRAINT	J	650
5010	ING	ANALYSE DE DOCUMENTS D'EXECUTION	1/2J	350
5011	ING	CONVENANCE DE L'ATELIER DE SOUDURE	FT	2200
5012	ING	CONTRÔLE DE FABRICATION DES ELEMENTS DE STRUCTURE METALLIQUE EN USINE OU SUR SITE	J	1600
5013	ING	CONTRÔLE D'UN MATERIAU DE TERRASSEMENT : IDENTIFICATION DE SOLS (94-056, 94-057 ET 94-068)	U	280
5014	ING	CONTRÔLE DE CENTRALE D'ENROBE	FT	500
5015	ING	CONTRÔLE DE MISE EN ŒUVRE D'ENROBE	FT	350
5016	ING	CONTRÔLE DE MACROTEXTURE (NF EN 13036-1)	FT	100
5017	ING	RECEPTION PREALABLE DU SUPPORT ETANCHEITE	FT	250
5018	ING	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ETANCHEITE	1/2J	250
5019	ING	RECEPTION DU SYSTEME D'ETANCHEITE ET ESSAI D'ADHERENCE (NF P 98-282)	U	600



ARTICLE 4 – MONTANT DU MARCHÉ

Le montant maximum du marché n'est pas modifié.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure à la date de signature du présent avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse le, 08/06/2017

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le Titulaire

lu et approuvé

M.H. CORBO GRIMALDI

La SMAT

Philippe Buchberger

Directeur

